

## CONDITIONS ET QUALITÉ DE L'INTÉGRATION DES ÉLÈVES AUX BESOINS PARTICULIERS DANS L'ÉCOLE VAUDOISE

KARIN BACHMANN HUNZIKER, PATRICIA PULZER-GRAF ET BRUNO SUCHAUT

N°8 / Janvier 2015

### NOTE DE RECHERCHE

Depuis plusieurs décennies et dans de nombreux pays, une formation scolaire dans un milieu régulier est proposée aux enfants qui présentent des besoins éducatifs particuliers. Cette volonté d'offrir une scolarisation non ségrégative est inscrite dans des résolutions internationales qui définissent la fréquentation de l'école ordinaire comme un droit fondamental de chaque enfant à l'éducation, et l'intégration scolaire comme un moyen de combattre les attitudes discriminatoires et d'édifier une société respectueuse de chacun.

En Suisse, l'intégration des enfants aux besoins éducatifs particuliers dans l'école régulière figure dans des textes légaux dès les années 2000. De plus, les décisions intervenues lors de la réforme de la péréquation financière (RPT) viennent renforcer les options politiques prises en matière d'intégration. En effet, le retrait de l'Assurance invalidité (AI) des prestations individuelles (frais d'école, pension, mesures de logopédie et de psychomotricité), des prestations collectives (classes et institutions spécialisées) et de l'éducation précoce (Service éducatif itinérant) reporte la responsabilité formelle, juridique et financière de la formation spécialisée aux cantons. L'Accord intercantonal qui régit désormais la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée

stipule qu'en matière de scolarisation, les solutions intégratives doivent être préférées aux solutions séparatives.

#### Le contexte vaudois

La mise en œuvre d'une politique éducative intégrative dans le Canton de Vaud est intervenue de manière explicite en 2007, avec comme objectif de diminuer à l'école obligatoire la proportion d'élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé, en passant de 3.1% à 2% (soit la moyenne suisse) à l'horizon 2017. Concrètement, cela signifie que les classes ordinaires doivent accueillir un nombre plus important d'élèves relevant de l'enseignement spécialisé. En 2008-09, 418 élèves étaient dans cette situation, alors qu'en 2011-12, année où s'est déroulée l'enquête présentée ici, ce sont plus de 800 élèves qui sont intégrés dans l'enseignement régulier. L'augmentation significative du nombre d'élèves aux besoins particuliers dans les classes ordinaires a suscité de nombreuses réactions dans divers milieux : institutions spécialisées, parents d'élèves, enseignants, syndicats, etc. Des interrogations quant aux moyens financiers supplémentaires alloués liés à la crainte d'une surcharge professionnelle ont entre autres été évoquées pour demander un moratoire en matière d'intégration.

## L'enquête

La présente enquête avait donc pour but de fournir aux responsables scolaires des informations précises à propos des conditions dans lesquelles s'effectuent actuellement les intégrations dans la scolarité régulière. Elle a été élaborée par le *Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation* (SESAF) et administrée, durant l'année scolaire 2011-2012, au moyen d'un questionnaire adressé aux différents acteurs (enseignants, intervenants du SESAF, directions d'établissements scolaires, parents, professionnels des PPLS) qui encadrent les 836 élèves aux besoins particuliers intégrés dans les classes ordinaires de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et au bénéfice d'une mesure financée par le SESAF (voir tableau ci-dessous). Dans le cadre de cette étude, l'apport de l'URSP a consisté à exploiter les données recueillies par le SESAF au-delà de résultats descriptifs, en fonction des deux objectifs suivants :

- déterminer globalement la perception de la qualité de l'intégration pour l'ensemble de la population des élèves aux besoins particuliers scolarisés dans des classes régulières de l'école vaudoise ;
- examiner les convergences et divergences des perceptions de la qualité de l'intégration par les différentes personnes impliquées dans le processus d'intégration (professionnels de l'école et parents des élèves concernés).

### Taux de réponses à l'enquête

Répondants	Nombre de réponses	%
Enseignants titulaires (N=836)	602	72.0
Intervenants du SESAF (N=836)	630	75.3
Directions d'établissements (N=836)	580	69.4
Parents (N=836)	481	57.5
Professionnels PPLS (N=596)	191	32.0

*L'effectif de référence (836 ou 596) concerne le nombre d'élèves intégrés, et non le nombre de personnes différentes interrogées. En effet, les professionnels de l'école étaient susceptibles de répondre à plusieurs questionnaires lorsqu'ils étaient impliqués dans plusieurs situations d'intégration. Il faut par ailleurs préciser que tous les élèves intégrés ne sont pas suivis par un professionnel PPLS.*

Le questionnaire du SESAF permet en particulier d'évaluer : la quantité et la qualité du soutien dispensé à l'élève, les progrès scolaires de celui-ci et la

qualité de son intégration, différents aspects de la collaboration entre professionnels et avec les parents, la pertinence de l'intégration, l'impact de l'intégration sur les conditions d'enseignement, le fonctionnement de la classe et, plus généralement, celui de l'établissement. Les personnes interrogées pouvaient exprimer leur avis selon deux sortes d'échelles comportant quatre positions. La première permettait d'indiquer un degré de satisfaction (insatisfaisant, peu satisfaisant, satisfaisant, très satisfaisant), et la deuxième d'estimer une fréquence (jamais, parfois, souvent, très souvent). En outre, trois questions ouvertes permettaient aux répondants de donner des informations plus spécifiques sur les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les améliorations proposées.

Afin de respecter leurs particularités, chaque catégorie de répondants recevait un questionnaire qui lui était spécifiquement destiné. Le tableau en fin de document présente les différentes dimensions figurant dans le questionnaire pour chaque catégorie de répondants.

### Les principaux résultats de l'enquête

Le premier constat concerne le degré de satisfaction élevé de la qualité de l'intégration exprimé par tous les acteurs. Bien qu'il existe une variété d'avis au sein d'une même catégorie de répondants, le taux moyen de satisfaction est de l'ordre de 73% pour les professionnels PPLS, de 77% pour les enseignants, 81% pour les directions et 84% pour les intervenants du SESAF et pour les parents. Lorsqu'on prend en compte les diverses dimensions de l'intégration investiguées par le questionnaire, on remarque que le degré de satisfaction n'est pas le même selon la dimension considérée. Ainsi, les dimensions du soutien à l'élève et de la collaboration entre professionnels et avec les parents suscitent le plus de satisfaction. La proportion de satisfaction est moindre s'agissant de la pertinence de l'intégration, des progrès scolaires de l'élève et de la qualité de son intégration.

Une question portait spécifiquement sur les difficultés rencontrées par l'élève en raison de son intégration. Dans environ trois quarts des situations, les difficultés sont absentes ou rares ; cela signifie aussi que, dans une proportion non négligeable de situations, il existe de réelles difficultés d'intégration. Ceci est corroboré par la proportion importante de répondants ayant mentionné de telles difficultés dans les questions ouvertes, parmi lesquelles les

difficultés relationnelles, sous forme de mise à l'écart ou d'agressivité subie sont les plus souvent mentionnées.

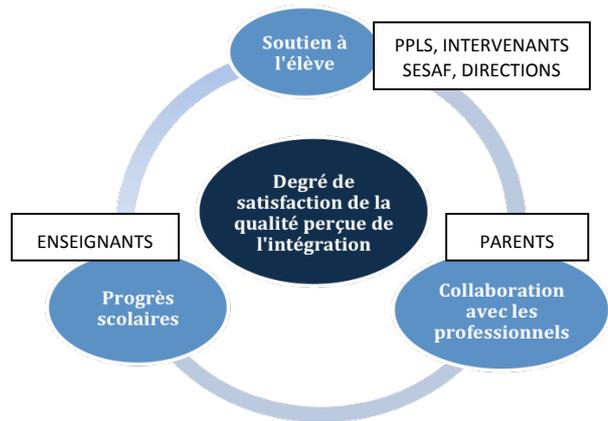
En comparant les avis des différentes personnes impliquées, on constate que ceux des directions d'établissements scolaires et des enseignants sont les plus proches, alors que les professionnels PPLS et les intervenants du SESAF semblent avoir des opinions assez divergentes sur la qualité globale de l'intégration des élèves. Quelle que soit la dimension considérée, ce sont les parents, les directions d'établissements scolaires et les intervenants du SESAF qui se montrent les plus satisfaits ; à l'inverse, les enseignants et les professionnels PPLS expriment systématiquement des avis moins positifs. Pour trois dimensions, ce sont même de fortes divergences qui apparaissent entre certaines catégories de répondants.

Premièrement, il s'agit de la dimension qui concerne les conditions de travail où la proportion d'avis positifs est de 74% chez les enseignants, alors qu'elle est de 98% chez les intervenants du SESAF. Cette importante divergence peut être problématique dans la mesure où les enseignants sont les acteurs scolaires les plus proches de l'élève intégré. Ce sont eux qui assurent, au quotidien, la gestion de la complexité et de la continuité de la situation. Le manque de satisfaction qu'ils expriment à l'égard de leurs conditions de travail, contrairement à la très grande satisfaction des intervenants du SESAF, peut refléter un déséquilibre entre les responsabilités assumées par les uns et les autres.

Deuxièmement, la dimension relative à la pertinence de l'intégration est jugée comme satisfaisante dans 80% des situations par les enseignants et les professionnels PPLS, alors qu'elle l'est dans 93% des cas pour les parents. Et troisièmement, les progrès de l'élève et la qualité de son intégration sont évalués de manière plus positive par les parents et les intervenants du SESAF que par les enseignants et les professionnels PPLS. Relevons cependant que, selon la catégorie de répondants, les types de progrès, mentionnés à la question ouverte consacrée à ce sujet, ne sont pas les mêmes. Chez les enseignants, les intervenants du SESAF et les professionnels des PPLS, la majorité des progrès signalés se situent dans l'attitude au travail (autonomie, attention, organisation, etc.), alors que chez les parents, ce sont les progrès personnels de l'enfant (confiance, estime de

soi, épanouissement, etc.) qui sont prioritairement mentionnés.

En complément à ces résultats, des analyses statistiques ont permis d'identifier quelle dimension explique le plus la perception de la qualité globale de l'intégration des élèves, selon les différents acteurs (cf graphique). Sur ce point, on constate de fortes différences entre les catégories de répondants.



Chez les intervenants du SESAF, les directions d'établissements scolaires et les professionnels PPLS, c'est le soutien apporté à l'élève qui contribue le plus à la perception de la qualité globale de l'intégration. Pour les parents, c'est la collaboration avec les professionnels de l'école, alors que chez les enseignants, ce sont les progrès réalisés par les élèves qui semblent être les aspects les plus importants pour rendre compte de leur perception de la qualité globale de l'intégration.

### Pour conclure

**A**u final, si l'exploitation des données de cette enquête a bien mis en évidence le degré de satisfaction élevé des acteurs interrogés, ce constat global ne doit néanmoins pas masquer un élément important qui se dégage des analyses, à savoir que la qualité de l'intégration est perçue différemment par chacune des catégories d'acteurs. Cela montre bien la spécificité de chaque situation, liée notamment au contexte scolaire, à la dynamique de la classe ou encore à la forme de collaboration établie entre les différents partenaires. Plus généralement, le caractère unique de chaque situation d'élève concerné par l'intégration relève encore d'autres éléments qui ne peuvent pas tous être pris en compte dans une enquête.

Différentes dimensions figurant dans le questionnaire pour chaque catégorie de répondants

	Enseignants	Intervenants du SESAF	Directions d'établissement	Parents	Professionnels PLS
Soutien à l'élève	2	2	2	2	2
Progrès scolaires de l'élève et qualité de son intégration	3	3	2	4	3
Collaboration entre professionnels et avec les parents	5	3	3	3	1
Conditions de travail liées à l'intégration	4	2	2		1
Pertinence de l'intégration	1		1	1	1
Fonctionnement de la classe	4				
Organisation de l'établissement scolaire			2		

Les chiffres correspondent aux nombre d'items relatifs à chacune des dimensions



**Pour en savoir plus**

Le rapport intitulé « *Conditions et qualité de l'intégration des élèves aux besoins particuliers dans l'école vaudoise. Analyse de l'enquête initiée par le SESAF.* » est en libre accès sur le site :

[www.vd.ch/ursp](http://www.vd.ch/ursp)

Le rapport en version papier peut être commandé à l'adresse suivante :

URSP, 60 Rue de Lausanne,  
1020 Renens